



Encheres immobilieres au tgi: choix de l'avocat

Par **rvan**, le **05/06/2010** à **18:34**

Bonjour,

Pour participer en tant qu'acheteur a une vente aux encheres immobiliere au Tribunal de Grande Instance nous devons choisir un avocat qui nous representera. Pour eviter des frais d'avocats forfaitaires, nous pensons faire appel au cabinet qui execute la vente (en effet, l'avocat se rendant de toutes facons au tribunal, il ne facturera pas son deplacement). Mais nous nous inquietons d'un conflit d'interet eventuel: si l'avocat represente egalement le vendeur, il pourrait s'arranger avec celui-ci pour faire monter l'enchere jusqu'a notre enchere maximum (que nous lui aurons communiquee par avance).

Nos questions: Si un cabinet est responsable de l'execution d'une vente aux encheres, cela veut-il dire necessairement que le cabinet represente le vendeur? De plus, un avocat a-t-il le droit de represente a la fois le vendeur et un acheteur potentiel?

Merci d'avance pour toute reponse.